

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 799f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe publie un rapport sur le Luxembourg

Strasbourg, 28.10.2010 - Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe publie aujourd'hui le [rapport](#) sur sa visite périodique au Luxembourg effectuée en avril 2009, ainsi que la [réponse du Gouvernement luxembourgeois](#). Ces documents ont été rendus publics à la demande des autorités luxembourgeoises.

Au cours de la visite de 2009, la délégation du CPT a examiné les mesures prises par les autorités luxembourgeoises pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité à la suite de ses visites précédentes. En particulier, elle s'est penchée sur les garanties offertes aux personnes privées de liberté par la police, ainsi que sur la situation au centre pénitentiaire de Luxembourg et à l'internat socio-éducatif de l'Etat à Dreiborn. De plus, la délégation a visité le centre hospitalier neuropsychiatrique à Ettelbruck, où elle a accordé une attention spéciale aux conditions de séjour et aux traitements des patients placés dans les unités fermées pour mineurs et pour adultes. Elle a aussi examiné les garanties juridiques dans le contexte des procédures de placement non volontaire des personnes atteintes de troubles mentaux.

Dans leur réponse, les autorités luxembourgeoises fournissent des informations sur les mesures prises en vue d'améliorer la situation à la lumière des recommandations du CPT.

Le rapport relatif à la visite et la réponse des autorités luxembourgeoises sont disponibles sur le site web du CPT : [www.cpt.coe.int](http://www.cpt.coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.